

## TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

### TARIFS MENSUELS :

L'hébergement mensuel intègre l'ensemble des prestations suivantes conformément au socle fixé par l'annexe 2-3-2 du code de l'action sociale et des familles :

- L'hébergement
- Les prestations d'administration générale
- Pour les studios meublés (eau chaude et froide + électricité, chauffage, ordures ménagères)
- Pour les studios non meublés (eau froide, chauffage, ordures ménagères)
- L'entretien et l'électricité des locaux communs
- La présence d'une équipe 24/24 avec sonnette d'appel
- Les prestations d'animations de la vie sociale

Ce tarif intègre également les actions de prévention de la perte d'autonomie mentionnées à l'article D.312-159-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ils sont révisés à l'évolution de l'indice des références des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

	Loyers 2025	Forfait prestations socles	Montant de la redevance
T1 meublé 31 m <sup>2</sup>	431.40€	400€	831.40€
T1 non meublé 31m <sup>2</sup>	399.40€	400€	799.40€
T1 meublé 35 m <sup>2</sup>	577.73€	400€	977.73€
T1 non meublé 35 m <sup>2</sup>	543.60€	400€	943.60€
T2 non meublé	619.18€	400€	1019.18€
Chambre d'hôtes avec petit déjeuner			25€ jour

### PRESTATIONS A LA CARTE (PONCTUEL) :

Machine 3kg avec lessive.....	3,50€
Machine 5kg avec lessive.....	5,50€
Formule Entretien des appartements (2 passages 30min par semaine) .....	68,00€
Heure de ménage des appartements.....	25,50€
Forfait bricolage.....	25,50€
Nettoyage fin de séjour.....	114,50€
Photocopies noir et blanc.....	0,20cts